



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1876

Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Amicale cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond sur piste et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale, du 9 au 11 septembre 2022 - Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1876 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION AMICALE CYCLISTE LYON VAISE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE CYCLISTES DE DEMI-FOND SUR PISTE ET DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE ET MASCULINE DE CYCLISME SUR PISTE DE L'UNION CYCLISTE INTERNATIONAL, DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association amicale cycliste Lyon Vaise (ACLV), dont le siège social est situé au 156 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9^e, organise deux événements les 9, 10 et 11 septembre 2022 au Vélodrome Georges Prével, au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e, la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste international (UCI) et cette année, les Championnats d'Europe cyclistes de demi-fond.

Cette association a pour but la promotion du sport cycliste et l'organisation de compétitions de cyclisme sur piste.

Après 5 années d'organisation des championnats de France à Lyon (2017-2021), l'association ACLV organise cette année les championnats d'Europe de demi-fond sur piste, sous l'égide de l'Union européenne de cyclisme (UEC).

Le format des courses est celui des disciplines olympiques, les épreuves de sprint avec la vitesse et le keirin ; les épreuves d'endurance avec l'omnium, le scratch, l'américaine, la course aux points et l'élimination.

Le demi-fond est une compétition de cyclisme sur piste. Le coureur (stayer) est positionné derrière un motocycliste entraîneur (pacemaker). Ainsi, le coureur peut atteindre des vitesses très élevées. De nos jours, les épreuves se courent avec des moyennes de 65 à 75 km/h avec des pointes allant jusqu'à 90 km/h, ce qui offre un spectacle très prisé du public.

Les épreuves ainsi que les récompenses prévues pour les championnats d'Europe de demi-fond seront identiques pour les hommes et pour les femmes.

La Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste est inscrite au calendrier de niveau international et réunira des épreuves de sprint et des épreuves d'endurance. Elle rassemblera les meilleurs(es) athlètes français(es), de la catégorie cadets(tes) à Elite ainsi que de nombreux coureurs et coureuses de différentes nations. En 2021, les nations représentées étaient : USA, Suisse, Espagne, Algérie, Italie, Argentine).

Les objectifs de l'Association amicale cycliste Lyon Vaise sont de :

- promouvoir la pratique du demi-fond auprès du grand public et la pratique du vélo en club auprès des adultes et des plus jeunes ;

- valoriser les meilleurs espoirs ainsi que l'élite de cette discipline au niveau national ;
- susciter des vocations chez les plus jeunes des écoles de cyclisme ;
- faire de ce rendez-vous un événement incontournable du vélo sur piste sur Lyon ;
- participer au développement de cette discipline.

L'organisation de ces compétitions permet ainsi d'assurer la promotion du cyclisme sur piste à Lyon et de mettre en valeur le vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais.

L'association souhaite s'inscrire dans une démarche plus écoresponsable à long terme, qui se traduira par la mise en place de certaines actions spécifiques, telle que le tri sélectif des déchets.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 20 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 66 675 euros.

En 2021, l'Association amicale cycliste Lyon Vaise, sur présentation d'un budget prévisionnel de 28 000 euros, a reçu une subvention de 10 000 € de la Ville de Lyon pour l'organisation des championnats de France cyclistes de demi-fond et de la coupe de France UCI féminine et masculine, par délibération n° 2021/965 du 8 juillet 2021. Ces événements avaient regroupé environ 500 coureuses et coureurs.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'Association amicale cycliste Lyon Vaise.

La Direction des sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 10 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement, par la délibération n° 2022/1470 votée en Conseil municipal le 27 janvier 2022.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2021/965 du Conseil municipal du 8 juillet 2021;

Vu la délibération n° 2022/1470 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 6^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'Association amicale cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des championnats d'Europe cycliste de demi-fond sur piste et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale, les 9, 10 et 11 septembre 2022.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association amicale cycliste Lyon Vaise, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET